



Information sur les délégations de l'organe délibérant au Maire

**Conseil municipal du 18 décembre 2023
DELIBERATION**

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI,
M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora
LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick
NAVARRO, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M.
Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers
Municipaux.

Etaient représentées :

- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Laurence DUPRIEZ

1 - CONCLUSION ET RÉVISION DU LOUAGE

➤ **1 – Location des immeubles appartenant à la Commune**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante des montants des loyers perçus en 2023 au titre de la location des locaux appartenant à la commune, à savoir :

PARTICULIERS :

- Ecole Saint-Cricq 3 DIAS (du 01/01 au 31/03) / DAMINOV (01/05 au 31/12)	5.608,46 €	509,86 €/mois
- Ecole Saint-Cricq 4 HYRIGOYEN :	3.789,96 €	315,83 €/mois
- Ecole Saint-Cricq 2 LOUSTAUNOU :	5.760,00 €	480,00 €/mois
- Ecole Saint-Cricq 1 TARMIL Bahija :	5.520,00 €	460,00 €/mois
- Ecole Saint-Pée 1		301,68 €/mois

GRACIAN : 3.620,16 €	
- Ecole Prévert 1	360,21 €/mois
LAGOUARDAT : 4.322,52 €	
- Ecole Prévert 2	319,14 €/mois
AUMONIER : 3.829,68 €	
- Ecole Prévert 3	301,09 €/mois
BISCARRAT : 3.613,08 €	
- Ecole Prévert 4	361,67 €/mois
CAVERO (du 01/01 au 31/03) / MASSIOT (01/05 au 31/12) 4.026,95 €	
- Ecole Xavier Navarrot 1	469,57 €/mois
KORDHA (du 01/01 au 30/09) : 4.226,13 €	
- Logement Espace Lauhère	280,00 €/mois
BALLVERDU : 3.360 €	
- Villa Sainte-Angèle	624,39 €/mois
CHOZE : 7.492,68 €	
- Appartement F4 Bordelongue	483,97 €/mois
PAYEN : 5.807,64 €	
- Etals de l'allée marchande et carrés couverts	9.906,89 €

ASSOCIATIONS :

- Ex école Marcadet	206,00 €/mois
CALANDRETA : 2.472 €	
- Immeuble le Bastet	122,73 €/mois
Ass. ARLOLOJAC : 1.472,76 €	
- Ctre Hébergement Urgence (OGFA)	4.939,35 €/an
- Locaux Ctre Administratif (Asso MARTOURE)	14.608,01 €/an
- Local RDC Rés. Carrérot	100,00 €/mois
Ass. PREVENTION ALCOOLOGIE (jusqu'au 11 mai) : 432,26 €	
- Locaux 6 rue Jéliotte (Asso Ovine Basco Béarnaise)	1.178,78 €/an
- Local 4 rue Rocgrand	4.800,00 €/an
ESTIVADE D'ASPE PYRENEES	

PROFESSIONNELS :

- Local IRIS 64	3.553,03 €/an
- Local 2, rue des Gaves	30,00 €/mois
TRAM E : 360	

GARAGES ET EMPLACEMENTS PARKING :

- Bedat (18 emplacements)	22,87 € et 23 €/mois
4.644,44 €	
- Sègues (2 garages)	25,00 €/mois
600 €	

ETAT/COLLECTIVITE :

- Locaux Ctre Administratif (CPAM)	10.931,28 €/an
- Locaux Ctre Administratif (Centre des Impôts)	94.963,00 €/an
- Locaux PGHM Saint-Pée (Gendarmerie)	47.000,00 €/an
- Locaux usage stockage matériel Saint-Pée (Gendarmerie)	10.499,52 €/an
- Bureaux CPIE BEARN Kiosque place de la Résistance 3600 €	300.00 €/mois
- CCHB Local CAS	12.000,00 €/an

LOCATIONS DIVERSES

- Location diverses Salles	150,00 €
- Boutique Ephémère	305,00 €
- Occupation emplacement Jardin Public (COCAULT)	960,00 €/an
- Occupation étal commercial Jardin Public (VIDAKOVICH)	216,01 €/mois
- Occupation Complexe sportif Guynemer (PILOTARI CLUB OLOR.)	304,93 €/mois
- Centre Nautique Soeix HT (DSP)	10.542,52 €/an
- Villa Bourdeu HT (Office de Tourisme)	24.250,36 €/an
- Villa Bourdeu HT (EPA Jéliote)	8.838,34 €/an
- Location parcelles agricoles	2.223,95 €
- Concession droit de la forêt	115,24 €
- Emplacements Antennes Relais	21.106,97 €
- ISDI SOEIX (CCHB)	5.000,00 €
- ETS LABORDE : parcelles route de Bayonne	10.000,00 €/an
- PACT BEARN BIGORRE (Rue Révol)	8,15 €
- ACCA	4,60 €

➤ **2.- Location des immeubles occupés par la Commune**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante des montants des loyers versés en 2023 au titre de la location des locaux et terrains occupés par la commune et le service de l'assainissement, à savoir :

- Local sis Rue de Rocgrand (BONNEU Philippe)
Montant du loyer : 17.095,20 €/an
- Local sis Rue Labarraque – Corps d'immeuble (SARRAUTE M-Hélène)
Montant du loyer : 12.640,80 €/an
- Local sis Salle du Bel Automne (WETZELS)
Montant du loyer : 11.574,92 €/an
- Local sis Place Clémenceau – locaux CCAS (Indivision LAVIE)
Montant du loyer : 2.448,39 € du 1^{er} janvier au 14 mai
- Local La Grange (Agence Iluro)
Montant du loyer : 16.697,56 €/an
- Salle commune Escout
Montant du loyer : 1.840,00 €/an
- Salle commune Verdets
Montant du loyer : 1.280,00 €/an
- Assainissement : Location parcelle Légugnon (LANNERETONNE)
Montant du loyer : 2.634,04 €/an

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** des montants des loyers perçus et versés par la Commune d'Oloron Sainte-Marie et le service assainissement en 2023.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2023.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 20.12.2023

Le Maire,

Bernard UTHURRY